

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2015

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	32

N° 15-DCM-DGS-144

L'AN DEUX MILLE QUINZE & LE DIX-SEPT DECEMBRE à quatorze heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 Décembre 2015

OBJET DE LA DELIBERATION : DESIGNATION DU (DE LA) REPRESENTANT(E) DE LA COMMUNE ET DE SON (SA) SUPPLEANT(E) AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PARC NATIONAL DE PORT-CROS

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND – Lionel RIQUELME – Josiane SICCARDI – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel DUVOUX – Daniel VESSEREAU – Paul MOUROT – Jean-Claude VEGA – Bénédicte LE MOIGNE – Viviane TIAR – Agnès BIASUTTO – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Gaëlle REBEC – Céline PRATI-AIGUIER – Magali VINCENT – Dominique ROLLAND – Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Bernard PEZERY – Frédéric FIORE – Jennifer DELI – Pierre-Laurent CHABLE

POUVOIRS : Pascal CAMPENS à Valérie RIALLAND
Michel LUCIANI à Agnès BIASUTTO
Denis CHAMBI à Jean-Michel PEYRATOUT
Nicole VACCA à Jennifer DELI

ABSENT : Stéphane BELTRA

SECRETAIRE DE SEANCE : Magali VINCENT

=====

Monsieur Le Maire donne lecture de l'exposé suivant :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Décret n° 2009-449 du 22 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national de Port-Cros aux dispositions du Code de l'Environnement issues de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006, modifié par le Décret n°2013-418 du 21 mai 2013 portant modification du décret n° 2009-449 du 22 avril 2009,

15-DCM-DGS-144

Considérant que la Commune du Pradet fait partie de l'aire d'adhésion du Parc national de Port-Cros et qu'à ce titre, elle bénéficie d'un siège au Conseil d'Administration de l'établissement public,

Considérant que le siège de représentant(e) de la Commune au Conseil d'Administration de l'établissement public du Parc national de Port-Cros est attribué à un(e) élu(e) membre du Conseil municipal,

Considérant que le (la) représentant(e) de la Commune peut être suppléé(e), en cas d'absence aux réunions du Conseil d'Administration de l'établissement public du Parc national de Port-Cros, par un(e) élu(e) de la même assemblée délibérante désigné par celle-ci,

Il est donc demandé au Conseil municipal :

- De désigner M. Christian GARNIER, 1^{er} Adjoint au Maire, délégué à l'Urbanisme, représentant de la Commune du Pradet pour siéger au Conseil d'Administration de l'établissement public du Parc national de Port-Cros,
- De désigner Mme Gaëlle REBEC, Conseillère municipale déléguée à l'Environnement et au Développement Durable, suppléante de M. GARNIER pour siéger au Conseil d'Administration de l'établissement public du Parc national de Port-Cros en cas d'absence de celui-ci.

Monsieur Le Maire propose un vote à main levée ce que refuse le groupe d'opposition de M. PEZERY. M. Le Maire donne alors instruction pour qu'il soit procédé à un vote à bulletin secret avec une urne.

Se déclarent candidats :

- M. Christian GARNIER comme titulaire avec Mme Gaëlle REBEC suppléante
- M. Bernard PEZERY comme titulaire avec Mme Jennifer DELI suppléante
- M. Pierre-Laurent CHABLE comme titulaire

M. CHABLE et Mme DELAROCQUE sont désignés assesseurs et procèdent à l'organisation du vote assistés de 2 agents administratifs municipaux.

Tous les conseillers présents ou représentés ont pris part au vote.

Nombre de votants dont procurations : 32

Bulletins trouvés dans l'urne : 32

A déduire nuls : 5

Exprimés : 27

Ont obtenu :

M. Christian GARNIER et Mme Gaëlle REBEC : 21 voix

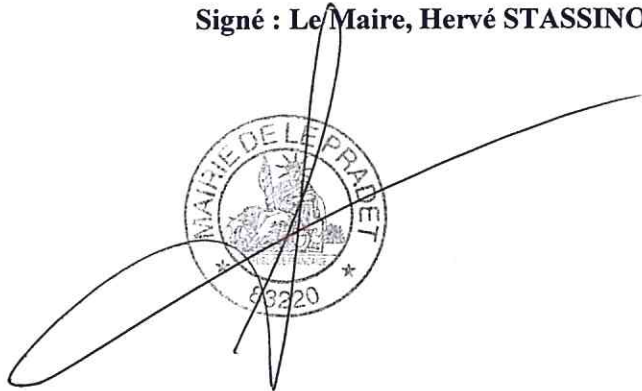
M. Bernard PEZERY et Mme Jennifer DELI : 6 voix

Sont désignés représentants de la Commune du Pradet pour siéger au Conseil d'Administration de l'établissement public du Parc national de Port-Cros :

M. Christian GARNIER (titulaire) et Mme Gaëlle REBEC (suppléante)

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS

The image shows a circular official seal of the Mayor of Le Pradet. The seal contains the text "MAIRE DE LE PRADET" around the top edge and "83220" at the bottom. In the center is a coat of arms. A large, stylized handwritten signature in black ink is written over the seal.

Acte exécutoire en application
de l'article 2 de la loi du 2 mars 1982.

Transmis au contrôle de légalité le :

23 DEC 2015

Publié ou notifié le :

23 DEC 2015

Le Maire,

This is a smaller version of the official seal of the Mayor of Le Pradet, featuring the same text and coat of arms as the larger seal above. A handwritten signature in black ink is written over the seal.